

fait l'aveu de bonne grâce, et il déclare avec franchise qu'il appelle la discussion et, par conséquent, la lumière sur la solution qu'il propose.

Je viens de parcourir son étude; j'ai suivi l'argumentation de l'auteur dans les moindres détails, et j'avoue que son idée me paraît aussi judicieuse que nantie de bonnes raisons. Aussi ne me proposé-je point de rompre avec lui la première lance, mais plutôt de lui servir de témoin et de faire office de rapporteur.

Laissons de côté tous les détails relatifs à la description de l'antique Lugdunum, détails d'un grand intérêt, mais qu'il faut lire dans le texte; et, venant de suite à la question brûlante, cherchons à établir avec précision le lieu où saint Pothin et ses compagnons endurèrent le martyre.

Tout le monde connaît la date exacte de l'année du supplice, 177; on sait aussi qu'il fut consommé sous Marc-Aurèle. Eusèbe, dans une lettre fameuse, nous en a conservé l'histoire: malheureusement cette lettre nous est parvenue mutilée, et l'on serait bien curieux d'en connaître les fragments perdus.

Quoi qu'il en soit, la thèse du baron Raverat est celle-ci: « Ce n'est pas dans le prétendu cirque voisin du temple  
« d'Auguste, à Ainay, qu'eut lieu le martyre; mais c'est  
« très probablement dans l'amphithéâtre d'Orfitus et de  
« Maximus. »

Etablissons successivement ces deux points.

I. Le supplice de saint Pothin et de ses compagnons n'a pas eu lieu dans le cirque ou amphithéâtre prétendu qui avoisinait le temple et l'autel d'Auguste, à Ainay. — L'auteur en donne trois raisons: 1° le témoin le plus autorisé, Eusèbe, ne dit rien de pareil; 2° le culte qu'on rendait à Rome et à Auguste ne comportait pas les jeux sanglants, en sorte que le supplice cruel de tant de victimes est un fait impossible